

ASSOCIATION LYM'P.A.C.T.

BP 30243
70005 Vesoul cedex
SIREN N° 753 154 806

www.lympact.fr
contact@lympact.fr



Madame, Monsieur le Député,

L'association LYM'P.A.C.T. (Lyme, Prévention Action Contre les Tiques), est une association d'intérêt général. Le but de notre association est d'assurer des actions de prévention des maladies vectorielles à tiques auprès du public, et de faciliter la mise en place d'une entraide entre les malades.

Nous voulons vous informer des situations dramatiques de très nombreux malades atteints de Borréliose de Lyme (dite maladie de Lyme) sur tout le territoire français.

Les maladies transmises par les tiques sont susceptibles d'affecter toute personne quels que soient son âge et son mode de vie (rural ou urbain), et peuvent être généralement soignées lorsqu'elles sont diagnostiquées et traitées à temps. Hélas, souvent non dépistées en phase primaire, ces maladies deviennent chroniques et sont pour le moment sans protocole de soin, car non reconnues. Elles sont actuellement classées à tort maladies rares.

En effet, de nombreux facteurs environnementaux favorisent la prolifération des tiques et de ce fait augmentent les risques de contamination de la population. De plus le manque d'information auprès du grand public et des professionnels de santé aggrave les risques de passer du stade primaire soignable à un stade chronique très difficile à diagnostiquer et à soigner.

La méconnaissance de ces maladies émergentes entraîne souvent pour les personnes non diagnostiquées, une longue période d'errance médicale, douloureuse physiquement et moralement, période qui aggrave leurs symptômes et qui, par ailleurs est coûteuse pour notre société. Ces symptômes sont variables, multiples, douloureux et invalidants : Fatigue extrême, douleurs articulaires et musculaires aiguës, migraines, problèmes cardiaques et vasculaires, digestifs, urinaires, troubles cognitifs (perte de l'orientation, de la mémoire courte, de l'orthographe et du calcul, difficultés de compréhension...), douleurs et troubles neurologiques (pertes de capacités sensorielles, ou douleurs intolérables) état dépressif dû à l'état général, et parfois troubles psychiatriques.

Ce parcours « du combattant » entraîne, isolement social perte d'emploi et de revenu, et impossibilité pour ces malades d'être pris en charge pour des soins adaptés à leurs besoins de santé.

Mme Dalloz, Député du Jura, nous a entendus et compris qu'il est urgent que la France se mobilise contre ce fléau. Mme Dalloz a déposé une proposition de loi le 2 juillet 2014, visant à reconnaître la maladie de Lyme « grande cause nationale 2015 ».

Les malades qui étaient insérés socialement, demandent à bon droit à être soignés, au même titre que les autres, demandent de l'aide et font appel à votre humanité afin d'être reconnus et soignés. Ils espèrent qu'enfin les rares médecins qui essaient de les soulager ne soient plus inquiétés.

Récemment les U.S.A ont voté plusieurs lois dont une le 9 septembre 2014. Cette loi américaine reconnaît le Lyme chronique, exige la création d'un groupe de travail fédéral multidisciplinaire. Il inclura des médecins et des chercheurs impliqués dans le Lyme chronique, et rendra compte régulièrement au Congrès des progrès de la recherche et de la prise en charge des malades atteints de Lyme chronique.

<http://chrissmith.house.gov/news/documentsingle.aspx?DocumentID=392943>

D'autres pays tels que l'Allemagne et la Norvège se mobilisent également. Grâce à une prise de conscience concernant cette problématique, ces gouvernements semblent mettre en action divers moyens de prévention et des lois concrètes, visant à enrayer au plus vite et de manière efficace ce fléau.

Nous vous appelons donc à soutenir la proposition de loi de Mme Dalloz auprès du Président du groupe UMP, afin qu'elle soit mise à l'ordre du jour de la session parlementaire de novembre.

Nous espérons que cette lettre aura attiré toute votre attention, nous avons confiance en notre pays, et en leurs représentants. De nombreux malades et leurs familles comptent sur vous.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur le Député, l'expression de nos respectueuses salutations.

L'association LYM'PACT.